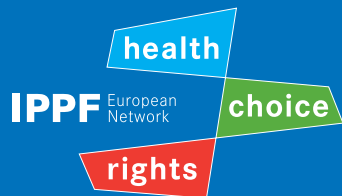




FICHE D'INFORMATIONS



mouvement luxembourgeois
pour le **PLANNING FAMILIAL**
et l'éducation sexuelle a.s.b.l.

Droits et Santé en matière de sexualité et de reproduction : *droits humains fondamentaux*

Les principes

Les droits et la santé en matière de sexualité et de reproduction s'inscrivent dans le cadre internationalement accepté des droits de l'homme.

Ils découlent des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies (1945) et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), en particulier son article premier « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. » Ils s'appuient sur des traités ultérieurs tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) ou la Convention relative aux droits de l'enfant (1989).

Ces principes ont été réaffirmés et élargis en 1994 au Caire lors de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) et à Pékin en 1995 lors de la 4e Conférence Mondiale sur les Femmes (QCMF).

Principe 4 de la CIPD : « Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'équité ainsi qu'assurer la promotion des femmes, l'élimination de toutes les formes de violence à leur encontre et veiller à ce que les femmes aient les moyens de maîtriser leur propre fécondité sont des éléments capitaux des programmes relatifs à la population et au développement. Les droits des femmes et des fillettes font indéniablement, intégralement, indissociablement partie des droits universels de la personne humaine. »

Principe 8 de la CIPD : « Les Etats devraient prendre toutes les mesures appropriées pour assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, un accès universel aux services de santé, y compris ceux qui ont trait à la santé en matière de reproduction, qui comprend la planification familiale et la santé en matière de sexualité. »

Définition de l'OMS : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Cette définition s'applique pleinement à la santé sexuelle et reproductive telle qu'elle a été définie dans les programmes d'action de la CIPD et de la 4e Conférence Mondiale sur les Femmes.

Les droits en matière de sexualité concernent les droits des personnes à :

- Décider librement et de manière responsable de tous les aspects de leur sexualité, y compris la protection de leur santé sexuelle et reproductive
- Ne subir aucune discrimination, coercition ou violence dans leur vie sexuelle
- Exiger l'égalité, le plein consentement, le respect mutuel, le respect de l'intégrité physique et la responsabilité partagée dans les relations sexuelles

Les droits en matière de reproduction incluent les droits des couples et des personnes à :

- Décider librement et de manière responsable du nombre d'enfants qu'ils souhaitent ainsi que de l'espacement et du moment de ces naissances et de disposer de l'information, de l'éducation et des moyens nécessaires pour le faire
- Avoir accès au niveau le plus élevé de santé sexuelle et reproductive et prendre des décisions en matière de reproduction libres de toute discrimination, coercition et violence

Les soins de santé sexuelle et reproductive comprennent les éléments suivants :

- Information, conseils et services en matière de planification familiale, de santé sexuelle et reproductive

« Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour prévenir les grossesses non désirées, non voulues et à hauts risques, notamment rendre universellement disponibles l'information et les services en matière de planification familiale. Les technologies et les techniques nécessaires sont toutes bien connues. Les pays doivent seulement avoir la volonté d'agir. »

Docteur Nafis Sadik, Directrice exécutive du FNUAP¹

¹ FNUAP, Journée mondiale de la Santé, 1999



- Soins prénatals, postnatals et obstétricaux

« La maternité sans risque est un droit humain, ..., si le système laisse mourir une femme alors le système a échoué. »

James D. Wolfensohn, Président de la Banque Mondiale ²

- Soins de santé pour les nourrissons
- Prévention et traitement des maladies sexuellement transmissibles (MST) et infections gynécologiques
- Services d'avortement sans risque quand ces services sont permis par la loi et prise en charge des complications liées à l'avortement
- Prévention et traitement de la stérilité
- Information, éducation et conseils en matière de relations sexuelles et affectives
- Conseils concernant la maternité/paternité

« La santé reproductive est une préoccupation de toute une vie pour les femmes et les hommes. Les garçons ont besoin d'être sensibilisés à un jeune âge à leur responsabilité sexuelle pour promouvoir un comportement sain et responsable par la suite ; les femmes doivent être protégées de la discrimination dès l'enfance et profiter des mesures positives prises aux fins d'égalité. Les deux ont besoin de soins de santé reproductive correspondant à leur âge et à leur situation. »

Docteur Nafis Sadik, Directrice exécutive du FNUAP ³

La santé sexuelle et reproductive des adolescents

Elle concerne le bien-être physique et émotionnel des adolescents et inclut leur capacité à éviter les grossesses non souhaitées, l'avortement à risque, les maladies sexuellement transmissibles (MST) dont le VIH/SIDA et toutes les formes de violence et de coercition sexuelle.

Les adolescents devraient notamment pouvoir accéder à une information et à des services qui les aident à comprendre leur sexualité et à se protéger contre des grossesses non désirées, les maladies sexuellement transmissibles et les risques de stérilité en résultant. Il faudrait également enseigner aux jeunes à respecter l'autodétermination des femmes et à partager la responsabilité avec elles dans les questions de sexualité et de procréation (programme d'action de la CIPD).

« Ce sont surtout les jeunes, alors qu'ils commencent leur vie sexuelle et reproductive, qui doivent savoir se protéger contre les maladies, la violence et l'exploitation. Ils ont droit à l'information et aux services... Donner aux jeunes une information n'encourage par la dissolution des mœurs, mais favorise davantage le respect mutuel et la responsabilité partagée. »

G.H. Brundtland, Directrice générale de l'OMS ⁴

² Banque Mondiale, Journée mondiale de la Santé, 1998

³ FNUAP, État de la population mondiale, 1997

⁴ OMS, Séance spéciale sur la CIPD+5 de l'Assemblée Générale, 1999

VIH/SIDA

- C'est la 1^{re} cause de décès entre 15 et 49 ans ¹
- On compte déjà 31 millions de morts - 3 millions en 2004, 3 millions chaque année ^{1,2}
- Les femmes représentent 50% des personnes infectées par le virus ³
- Elles sont biologiquement ⁴, économiquement et socialement plus à risque de contamination que les hommes ³
- Pour beaucoup de femmes, le mariage forcé est un facteur de risque de contamination
- 40 millions de personnes vivent avec le VIH/SIDA ²
- 5 millions de personnes contractent le virus chaque année ²
- Le VIH/SIDA a réduit l'espérance de vie de plus de 20 ans au Botswana, au Lesotho, au Swaziland et au Zimbabwe ¹
- D'ici 2015, la pandémie de SIDA aura réduit la population dans les 38 pays les plus touchés par le virus de 10%. Cela représente 91 millions de décès ⁵
- 50% des nouvelles infections chaque année touchent des jeunes de 15 à 24 ans, principalement des adolescentes et des femmes jeunes
- 14 millions d'enfants sont devenus orphelins à cause du SIDA. D'ici 2020, ce chiffre aura doublé ⁶
- Le SIDA est responsable directement et indirectement de 60% des causes de décès d'enfants en Afrique ¹
- Une enquête dans plus de 40 pays a montré que plus de 50% des jeunes ne connaissent pas bien les modes de contamination par le VIH ⁷
- Moins de 5% des personnes qui auraient besoin d'un traitement anti-rétroviral dans les pays en voie de développement y ont effectivement accès ⁸
- Au niveau international depuis 2002, il existe une alliance entre les USA, l'Iran, l'Irak, la Libye, le Soudan, la Syrie et le Vatican pour condamner toutes les campagnes de promotion pour l'usage du préservatif et réduire les programmes d'éducation à la seule notion d'abstinence ⁹
- 340 millions de nouvelles infections sexuellement transmissibles surviennent chaque année ¹⁰

¹ OMS, Rapport sur la Santé Mondiale, 2003

² ONUSIDA, Le Point sur l'épidémie de SIDA, 2004

³ OMS, Fiche d'informations 242 « les Femmes et le VIH/SIDA », 2000

⁴ New England Journal of Medicine, Royce, R. et al, 1997

⁵ ONU - Département de la Population, « World Population Prospects: revision 2002 »

⁶ USAID, UNICEF, ONUSIDA, « Children on the Brink », 2002

⁷ UNICEF, ONUSIDA, OMS, « Les jeunes et le VIH/SIDA », 2002

⁸ FNUAP, État de la Population Mondiale, 2003

⁹ ONU, Session spéciale sur les enfants, mai 2002

¹⁰ FNUAP, the Alan Guttmacher Institut « Adding it up », 2003



Les jeunes

- La moitié de la population mondiale (6,3 milliards d'individus) a moins de 25 ans
- Le VIH/SIDA est de plus en plus une maladie des jeunes. Les 15-24 ans représentent plus de 50% des 5 millions de nouveaux cas chaque année ¹
- 62% des jeunes de 15 à 24 ans qui vivent avec le VIH/SIDA sont des jeunes filles ¹
- Une enquête dans plus de 40 pays a montré que plus de 50% des jeunes ne connaissent pas bien les modes de contamination par le VIH ²
- 14 millions d'enfants sont devenus orphelins à cause du SIDA. D'ici 2020, ce chiffre aura doublé ³. Ces enfants sont souvent sans foyer et vivent dans la rue ⁴
- L'estimation du nombre d'enfants vivant dans les rues dans le monde varie entre 100 et 250 millions ⁴
- Dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 35% des adolescents de 15 à 19 ans, sexuellement actifs, utilisent une contraception. Ils sont moins de 20% en Afrique sub-saharienne ¹
- Les mariages et les grossesses précoces portent atteinte à la santé des adolescentes. Les complications liées à la grossesse et à l'accouchement représentent la première cause de décès chez les jeunes filles de 15 à 19 ans dans le monde ¹
- 1/4 des jeunes dans le monde survivent avec moins de 1 dollar par jour ⁵
- Chaque jour 5 000 enfants deviennent réfugiés de pays impliqués dans des conflits armés ⁵
- Il y avait environ 300 000 enfants soldats en 2000 ⁴
- 57% des 115 millions d'enfants qui ne vont pas à l'école primaire dans le monde sont des jeunes filles ⁶
- Parmi les 153 millions de jeunes illettrés dans le monde, 96 millions sont des jeunes filles ⁶

Avortement

- Un avortement à risque consiste à mettre fin à une grossesse non désirée par une personne qui n'a pas la formation nécessaire et/ou en dehors d'un environnement médical adéquat ¹
- Toutes les 8 minutes une femme meurt à la suite d'une interruption de grossesse pratiquée dans de mauvaises conditions : 78 000 femmes ou jeunes filles par an ²
- Des milliers d'autres souffrent de complications très invalidantes
- On estime qu'1/3 des grossesses dans le monde sont des grossesses non désirées ²
- 99% des 20 millions d'avortements à risque pratiqués chaque année ont lieu dans les pays en voie de développement ³
- 50% environ des décès dus à des avortements à risque surviennent en Afrique
- 1/4 des avortements à risque (5 millions) sont pratiqués chez des adolescentes de 15 à 19 ans ³
- 1/4 des avortements à risque surviennent en Inde où l'IVG est légalisée depuis 30 ans
- 13% des décès liés à la grossesse sont dus à des avortements pratiqués dans de mauvaises conditions
- 13% des femmes mariées en Afrique ont recours à des moyens de contraception modernes
- 201 millions de femmes n'ont pas accès à des méthodes efficaces de contraception
- 51 000 interruptions volontaires de grossesse ont été évitées aux USA grâce à l'utilisation de la pilule du lendemain en 2000 ⁴
- 60 millions de jeunes filles et de femmes manquent dans le monde, principalement en Asie, à cause de la sélection du sexe pendant la grossesse, aux infanticides de filles ou à la négligence ²

¹ FNUAP, État de la Population Mondiale, 2003

² UNICEF, ONUSIDA, OMS, "Les Jeunes et le VIH/SIDA", 2002

³ USAID, UNICEF, ONUSIDA « Children on the Brink », 2002

⁴ INTERNATIONAL YOUTH FOUNDATION, Rapport annuel 2001

⁵ ONU - HAUT COMITE AUX REFUGIES

⁶ ONU, Concise report on World Population Monitoring, Kofi Annan, 2003

données : www.ipas.org/publications

¹ Définition de l'OMS

² FNUAP, État de la Population Mondiale, 2000

³ UNICEF, INNOCENTI DIGEST n°7, mars 2001

⁴ Rachel K.Jones, et al. « Contraceptive Use Among US Women Having Abortion in 2000-2001 » - Perspective in Sexual and Reproductive Health



Santé de la mère et de son enfant

- Chaque minute une femme meurt dans le monde à la suite de complications de la grossesse ou de l'accouchement, soit 530 000 par an ¹
- Pour chaque décès dû à un accouchement, 30 à 50 femmes souffrent de séquelles handicapantes, d'infections ou de maladies ²
- 99% de ces décès surviennent dans les pays en voie de développement ²
- En Afrique sub-saharienne, 1 femme sur 16 meurt des suites d'une grossesse ou d'un accouchement, comparé à 4 000 par an, en Europe de l'Ouest ²
- En Suède, 1 femme sur 29 800 meurt des suites d'une grossesse ou d'un accouchement tandis qu'en Sierra Leone ou en Afghanistan elles sont 1 sur 6 ¹
- Les adolescentes de plus de 15 ans ont deux fois plus de risque de mourir que les femmes de 20 ans lors de l'accouchement ³
- Les adolescentes de moins de 15 ans ont 4 fois plus de risque de mourir qu'une femme de 20 ans lors de l'accouchement ³
- 98% des 4 millions de mort-nés dans le monde chaque année surviennent dans les pays en voie de développement ⁴
- 4 millions de bébés meurent avant l'âge de 1 mois dans les pays en voie de développement ⁴
- 35% au moins des femmes dans les pays en voie de développement ne reçoivent aucun soin prénatal ⁵
- 50% des femmes dans les pays en voie de développement accouchent sans l'aide de personnel médical ⁵
- 70% des femmes dans les pays en voie de développement n'ont pas de soins dans les 6 mois suivant la naissance ⁵
- 1 million d'enfants meurent chaque année car leurs mères sont mortes ²
- Le risque de décès pour un enfant dont la mère est morte en couche est doublé ²
- 1/3 des grossesses dans le monde sont non désirées ⁴
- La mortalité maternelle pourrait diminuer d'1/3 si les femmes avaient accès à toutes les informations et aux services de planification familiale ⁶
- 1/3 des femmes dans le monde ont été battues, violées ou forcées à avoir des rapports sexuels ⁵
- Aider les futures mères et leurs enfants dans les pays en voie de développement coûterait 3 dollars par personne et par an alors que traiter une complication pour sauver la vie d'une mère ou de son enfant coûte 230 dollars ⁷
- Parmi les 26 millions de réfugiés dans le monde, de demandeurs d'asile ou de populations déplacées, 50% sont des femmes ⁸
- Le taux de fécondité moyen de 1995 à 2000 en Europe était de 1,5 enfant par femme alors qu'il est de 5,3 en Afrique ⁹
- 75% à 84% des couples dans les pays développés utilisent des méthodes modernes de planning familial, moins de 10% y ont accès en Afrique sub-saharienne ¹⁰
- 140 millions de femmes ont subi des mutilations génitales. Chaque année, 2 millions de plus risquent de les subir à leur tour ¹¹

1 OMS, Mortalité Maternelle en 2000

2 OMS, Rapport sur la Santé Mondiale, 2003

3 UNICEF, Innocenti Digest n°7, mars 2001

4 FNUAP, État de la Population Mondiale, 2000

5 Inter-Agency Group for Safe Motherhood, 1997

6 FNUAP, « Reproductive Health Essentials », 2002

7 UN Population Fund, 2003

8 OMS, 1997

9 FNUAP, État de la population mondiale, 1998

10 The J. H. Bloomberg School of Public Health, « The Reproductive Revolution Continues », 2003

11 OMS, Fiche d'informations 241 « Mutilations génitales féminines »

IPPF European Network

La Fédération Internationale pour la Planification Familiale (IPPF) est la plus grande organisation non gouvernementale au monde dans le domaine de la santé et des droits en matière de sexualité et de reproduction. Son réseau européen s'étend à 39 pays d'Europe et d'Asie centrale.

Contactez le Mouvement Luxembourgeois pour le Planning Familial et l'Éducation Sexuelle, membre luxembourgeois du réseau européen.
4, rue G.C. Marshall L- 2181 Luxembourg • tél. : +352 48 59 76 • fax : +352 40 02 14 • info@planningfamilial.lu • www.planningfamilial.lu

IPPF-European Network 146, rue Royale B-1000 Bruxelles • tél. : +32 2 250 0950 • fax : +32 2 250 0969 • info@ippfen.org • www.ippfen.org
Avec le généreux soutien de la Fondation « William and Flora Hewlett »